



Balade pédestre

Le pavillon des vignes

LA CELLE-SUR-NIÈVRE

Office de tourisme

LA CHARITE-SUR-LOIRE

Bertranges - Val de Nièvrès

www.lacharitesurloire-tourisme.com

Le pavillon des vignes



Le vignoble des Côtes de La Charité

Dès le Moyen Âge le vignoble apparaît sous l'impulsion des monastères de La Charité et de Bourras. La production est exportée vers le nord de la France et l'Europe. On retrouve ces vins sur les tables du duc de Bourgogne à Paris et à Arras.

Cette renommée perdure jusqu'au XIX^e siècle où le vignoble s'étend sur une surface de 1300 ha. L'attaque du phylloxéra entraîne son déclin, accentué par les pertes humaines de la Première Guerre mondiale.

La création du syndicat viticole en 1980 et la dénomination de Vin de Pays des Coteaux Charitois en 1986,



encadrée par un décret, marque la renaissance de ce vin qui mêle Loire et Bourgogne.

En 2011, le vignoble change d'appellation et bénéficie d'un signe officiel de qualité, reconnu au niveau européen : l'Indication Géographique Protégée (IGP) Côtes de La Charité. Les nouvelles conditions de production vont en faveur des viticulteurs, elles leur laissent plus de liberté et leur permettent de composer avec qualité, rigueur et créativité.

▼ La Celle-sur-Nièvre

- Cette balade détente immergée en pleine campagne entre vallons, paysages de verdure, viticoles ou forestiers, saura séduire les amoureux de la nature.

- 1 De la mairie, rejoignez l'église Saint-Martin puis empruntez la route montante à droite direction Mauvrain. Au croisement, engagez-vous sur le chemin de terre à gauche qui pénètre dans le bois. À la première intersection continuez tout droit.
- 2 Au carrefour suivant, empruntez le chemin le plus à droite pour rejoindre le hameau de Mauvrain. À partir de cet instant, soyez davantage attentif à la nature qui vous entoure. Celle-ci pourrait bien vous surprendre. En effet, les animaux sauvages en forêt peuvent être aperçus à tout moment. Il est possible de voir et d'entendre résonner le brame du Roi de la forêt, lors de la saison des amours, de fin septembre à début octobre. Un vrai spectacle de la nature ! Continuez toujours tout droit jusqu'à retrouver un chemin enherbé à la sortie du bois qui rejoint la route goudronnée.
- 3 À ce croisement, tournez à droite puis à la fourche prenez à gauche. Après 1 km, au carrefour routier, tournez à droite pour prendre, 200 m plus loin à gauche, un chemin enherbé traversant les prés. De nouveau, prenez à gauche après 250 m et continuez tout droit jusqu'à rejoindre la route aux Montées. Profitez de ce beau point de vue sur le hameau de Saint-Lay et de l'ensemble du vignoble.
- 4 Continuez à droite, puis prenez ensuite un sentier qui entre dans le bois sur votre droite. Lors des deux prochains croisements, suivez toujours tout droit jusqu'à atteindre un chemin de terre très agréable sortant de la forêt. Vous êtes en lisière de champs sur près de 800 m avant d'arriver à la route.
- 5 Remontez la chaussée à droite et continuez jusqu'au prochain carrefour. Redescendre à gauche pour atteindre le cimetière puis l'église.



 Distance : 10 km

 Durée : 2h30

 Difficulté : facile

Couleur du balisage : **jaune**

Départ : La Celle-sur-Nièvre,
mairie

RECOMMANDATIONS

Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix : la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis : le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret : pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- D'éviter les feux, notamment dans les zones à risques, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



Respecter les règles de certains lieux :

Forêt domaniale des Bertranges : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est réglementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

À savoir :

Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré.

<http://nievre.ffrandonnee.fr/>
ou <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.



À La Charité-sur-Loire - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire
Tél. : 03 86 70 15 06 - contact@lacheritesurloire-tourisme.com

À Prémercy - Tour du château - 58700 Prémercy
Tél. : 03 86 37 99 07 - o.t.premery@gmail.com

À Guérigny - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny
Tél. : 06 43 45 20 51 - o.t.guerigny@gmail.com

www.lacheritesurloire-tourisme.com



Travail technique effectué par l'OT La Charité-sur-Loire - Bertranges - Val de Nièvre avec le soutien du chantier d'insertion et de la Communauté de communes Les Bertranges.